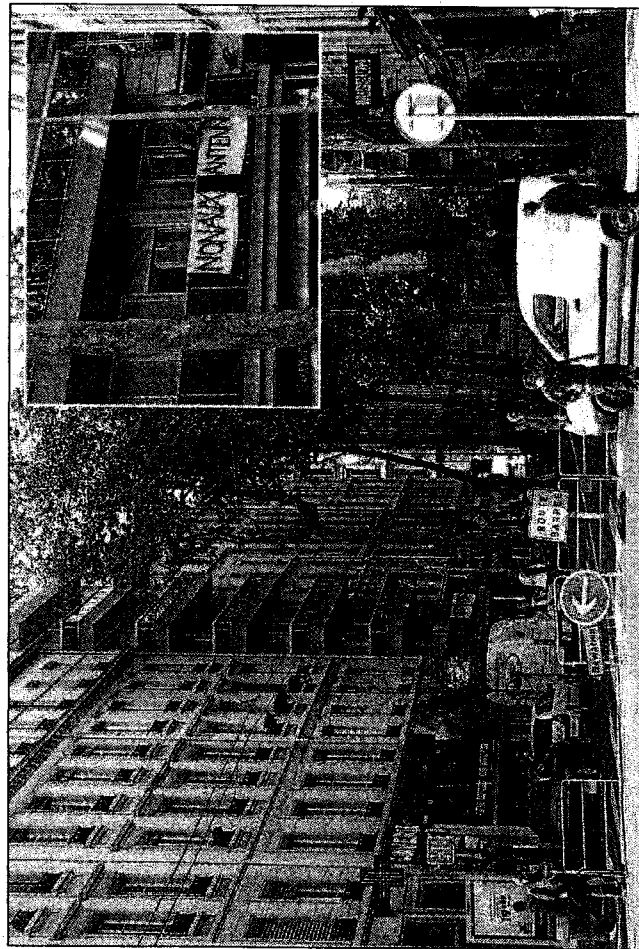


# Des habitants se mobilisent contre une antenne SFR

SFR a implanté ses trois antennes GSM sur le toit du 50 avenue Félix-Faure, mais s'est engagé à ne pas mettre en service le relais tant qu'une réunion n'aurait pas eu lieu avec les habitants

L'immeuble du 50, avenue Félix-Faure a été choisi par la société SFR pour mettre en place une antenne relais. L'antenne, dotée de trois panneaux, permettrait d'améliorer le réseau pour les téléphones portables. Selon l'entreprise, il y a une augmentation de la clientèle de 10 % et il faudrait accroître le nombre d'antennes pour améliorer le service à différents niveaux : meilleure qualité du son, augmentation de la couverture du réseau dans les appartements et même dans les parkings... Cependant un collectif de riverains de l'avenue Félix-Faure conteste la mise en place de cette antenne : les habitants de l'immeuble n'ont pas été consultés et émettent des doutes concernant la sécurité sanitaire de certains produits technologiques. Ils ont décidé d'en savoir plus et d'avoir un droit de regard concernant le respect de leur santé. En effet, la pose d'une antenne est décidée d'office par des accords avec la mairie, le propriétaire de l'immeuble Grandlyon Habitat, et l'opérateur, sans information sanitaire et consultation préalable des habitants.

L'Agence européenne de l'Environnement est un organisme public européen qui compte 32 pays membres. Elle promeut le rapport « Bioinitiales » de 2007, qui établit des preuves scientifiques concernant les dangers de certains produits. Selon un document, il s'agit d'un



La fermeture de l'avenue Félix-Faure autour de l'immeuble concerné par les travaux. En médaillon, le collectif montre sa détermination avec des banderoles au 50 de l'avenue / Photos Céline Copy

## « Aucune réaction des locataires »

L'immeuble du 50, avenue Félix-Faure appartient à Grandlyon Habitat, ex-Opac du Grand Lyon. Le bailleur social affirme avoir informé les locataires, « par voie d'affichage en ce début d'année 2009 ». « Aucune réaction n'a été enregistrée, suite à cet affichage resté en place près de trois semaines », assure Grandlyon

technique a été validé par la ville de Lyon et respecte bien entendu l'intégralité des termes de la charte mise en place par celle-ci et signée par les trois opérateurs de téléphonie ». « Cette installation répond scrupuleusement aux termes de cette charte et au principe de précaution qu'elle sous-tend », poursuit le bailleur social. Et le

Grandlyon Habitat évoque un « prix moyen de location d'environ 8 000 euros », avant de préciser qu'une « quarantaine d'installations est installée sur le parc global de Grandlyon Habitat (23 700 logements). Les sommes collectées par ce biais viennent abonder le budget de l'organisme, au bénéfice de l'entretien de ses résidences ».